COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALPES PROVENCE VERDON
Sources de lumière



Recrute

UN(E) CHEF(FE) DE SERVICE GARDE CHAMPÊTRE

(H/F)

Temps complet

Communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »
Alpes de Haute Provence (04)

Emploi permanent

Catégorie B
Chef de service de police municipale

Rémunération statutaire + régime indemnitaire

Candidatures (CV et lettre de motivation) à adresser dès que possible

Poste à pourvoir à compter du 1er janvier 2027

A
Monsieur le Président de la CCAPV, en précisant l'intitulé du poste.

- ressources-humaines@ccapv.fr
- Service Ressources Humaines
Communauté de Communes
Alpes Provence Verdon,
6 Place de Verdun
04 170 SAINT ANDRE LES ALPES

Tél : +33 4 92 83 68 99
https://ccapv.fr/

CONTEXTE :

Dans le cadre du transfert des pouvoirs de police spéciale des communes membres vers la communauté de communes et au vu de la demande des communes de créer un service commun, un emploi de chef(fe) de service garde champêtre est créé. Il a pour vocation de réaliser un diagnostic des besoins du territoire en matière de police rurale, d'analyser les modalités d'organisation du futur service, de sécuriser les actes juridiques et d'identifier les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.
Le poste sera piloté en direct par la direction générale, aux côtés du service Appui aux communes et ingénierie, et le pouvoir de police sera rattaché au Président et Vice-Président délégué ainsi qu'aux maires.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Exercice des missions de police rurale et de l'environnement relevant de la garde champêtre (police de l'urbanisme, surveillance du territoire, constatation des infractions rurales, environnementales, dépôts sauvages, chemins ruraux, DFCI, police de voirie)
- Positionnement en appui aux 41 communes du territoire, au-delà du seul volet garde champêtre : conseil et relais de proximité sur les différentes problématiques
- Interface régulière avec les maires et référents communaux pour le signalement et le traitement des situations de terrain
- Coordination et structuration progressive du réseau de gardes champêtres à l'échelle intercommunale
- Reporting régulier au DGS, Président, Vice-Président délégué et aux maires (en fonction des lieux d'intervention) sur l'activité et les priorités d'intervention

PROFIL RECHERCHÉ

- Assermentation garde champêtre et/ou agrément OPJ/APJA selon le cadre d'emplois retenu
- Connaissance du droit rural, du droit de l'environnement et, a minima, des bases du droit de l'urbanisme
- Sens du contact et de la médiation avec les élus et les administrés, autonomie de terrain sur un territoire rural étendu
- Capacité managériale et de création de service
- Permis B indispensable (déplacements sur les 41 communes)

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Temps complet annualisé
- Rémunération : selon indice de traitement, et régime indemnitaire lié à la fonction
- Contrats collectifs de mutuelle santé et de prévoyance avec participation employeur
- Collectivité adhérente au CNAS